

VILLE DE DAMPMART (77)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres
composant le Conseil : 23
Présents : 19
Votants : 21

SERVICE ÉMETTEUR : SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ANNÉE : 2024

OBJET : BUDGET PRIMITIF 2024

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mars à 20 heures 30, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur DELPECH Laurent, Maire de Dampmart.

Date de la convocation : 22 mars 2024

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Laurent DELPECH, Maire	Laurence HALLAIS
Jacques POTTIER, Adjoint	Francis BRIAND
Aude ZAFOUR, Adjointe	David GENTHEN
Pierre CHOFFARDET, Adjoint	Guy DARRAS
Françoise DARRAS, Adjointe	Fabien MARTINEAU
Michel PIRIS, Adjoint	Nadège PARFAIT
Catherine ALIBERT BRIGNONE, Adjointe	Oliviane DUPONT
Myriam CHMELEFF, Conseillère déléguée	Marie PLEGNON
Jean-Pierre PRIEUR	Kevin FAVRET
Guy ACHARD DE LA VENTE	

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS Yvonne PASQUIER pouvoir Jean-Pierre PRIEUR
Lydie ZMUDA pouvoir Nadège PARFAIT

ABSENTS EXCUSÉS Cyril MERZY
Viviane PFLIEGER

Les membres présents formant la majorité des conseillers en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président ayant ouvert la séance et l'appel nominal ayant été fait, il a été procédé, conformément à l'article L 2121.15, à l'élection d'un secrétaire de séance dans le sein du Conseil.

Pour la présente session, Monsieur Kévin FAVRET ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions, qu'il a acceptées.

BUDGET PRIMITIF 2024

Monsieur le Maire propose de passer au vote du budget 2024 chapitre par chapitre.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2311.1 et suivants,

CONSIDÉRANT le vote du compte administratif et la reprise des résultats,

CONSIDÉRANT la proposition faite et discutée lors de la réunion plénière du 21 mars 2024,

APRÈS en avoir délibéré, le Conseil Municipal et à l'unanimité,

ADOpte par chapitre le Budget Primitif 2024 comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT DEPENSES	
CHAPITRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
011 - Charges à caractère général	1 183 304.00 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 421 823.00 €
014 - Atténuation de produits	41 777.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	171 404.00 €
66 - Charges financières	84 954.00 €
67 - Charges spécifiques	2 500.00 €
68 - Dotations provisions, dépréciations semi-budgétaires	5 000.00 €
023 - Virement à la section d'investissement	672 378.95 €
042 - Opérations ordre transf.entre section	14 703.00 €
TOTAL DEPENSES	3 597 843.95 €
SECTION FONCTIONNEMENT RECETTES	
CHAPITRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
013 - Atténuation de charges	12 291.00 €
70 - Produits des services, domaine, ventes	439 999.00 €
73 - Impôts et taxes	90 000.00 €
731 - Fiscalité locale	2 080 014.00 €
74 - Dotations et participations	506 085.00 €
75 - Autres produits gestion courante	88 327.00 €
76 - Produits financiers	1.00 €
77 - Produits spécifiques	1 000.00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	3 013 229.15 €
TOTAL RECETTES	6 230 946.15 €

Section de fonctionnement du Budget Primitif 2024 en sur équilibre,

En dépenses pour 3 597 843,95 €

En recettes pour 6 230 946,15 €

SECTION D'INVESTISSEMENT DEPENSES	
CHAPITRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
20 - Immobilisations incorporelles	55 100.00 €
204 - subvention d'équipement versées	1 815.00 €
21 - Immobilisations corporelles	1 071 438.00 €
23 - Immobilisations en cours	480 000.00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	200 844.00 €
TOTAL DEPENSES	1 809 197.00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT RECETTES	
CHAPITRE	VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL
13 - Subventions d'investissement	487 468.00 €
10 - Dotations Fonds divers Réserves	330 080.00 €
021 -Virement de la section de fonctionnement	672 378.95 €
040 - Opération ordre transf.entre sections	14 703.00 €
001- Solde d'exécution de la section d'investissement positif reporté	304 567.05 €
TOTAL RECETTES	1 809 197.00 €

La section d'investissement du budget primitif 2024 qui s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 1 809 197 €.

FAIT ET DÉLIBÈRE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT LES MEMBRES PRÉSENTS
 SIGNE APRÈS LECTURE

Certifié exécutoire compte tenu de
 de la transmission en Sous-préfecture,
 le 29 mars 2024 de la publication
 le 29 mars 2024 en vertu des Lois
 des 2 mars et 22 juillet 1982.

Le Maire,




Pour extrait conforme
 Le Maire
 Laurent DELPECH


